



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4923

Demande d'une subvention de 8 874 euros auprès de la Direction régionale des affaires culturelles pour le projet AD-ESSOR sur l'archivage électronique

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 1 JUILLET 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 JUILLET 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 JUIN 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 8 JUILLET 2019
DELIBERATION AFFICHEE LE : 11 JUILLET 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEVY (pouvoir à M. BROLIQUIER), Mme BERRA (pouvoir à M. DAVID), Mme MANOUKIAN, M. HAMELIN (pouvoir à Mme NACHURY), M. BOUDOT, Mme MADELEINE (pouvoir à Mme CROIZIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4923 - DEMANDE D'UNE SUBVENTION DE 8 874 EUROS
AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES
CULTURELLES POUR LE PROJET AD-ESSOR SUR
L'ARCHIVAGE ELECTRONIQUE (DIRECTION DES
AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 juin 2019 par lequel M. le Maire expose
ce qui suit :

La direction des Archives municipales de Lyon (AML) a soumis sa candidature au dernier appel à projet AD-ESSOR, porté par le Ministère de la Culture qui soutient la mise en œuvre de l'archivage électronique par les services publics territoriaux d'archives constitués.

Piloté par les AML, en concertation avec la DSIT de la Ville, le dossier de candidature a reçu un avis favorable du Service interministériel des Archives de France (SIAF) qui pilote de programme AD-ESSOR, auquel avaient répondu 51 services. Le montant de la subvention s'élève à 8 874 euros. Vous aviez déjà été saisis en mai 2017 au sujet d'une première demande de subvention AD-ESSOR de 27 044 euros pour la phase de mise en œuvre du système d'archivage électronique (SAE) de la Ville.

Dans un contexte de modernisation, le système d'archivage électronique (SAE) est en cours de déploiement auprès des directions de la Ville. Il vise à offrir un service de conservation pérenne des documents produits par les services de la ville sous forme numérique, conformément à l'obligation imposée aux organismes publics d'archivage à des fins historiques (cf. art. L 212-6 du code du patrimoine) acté en 2011 lors du cadrage du projet @rchiPeL (Archives papier et électroniques de la ville de Lyon). Afin de répondre aux besoins fonctionnels des directions, c'est-à-dire à l'automatisation de l'archivage pour les bases de données et les procédures dématérialisées (ressources humaines, finances, construction, marchés publics, circulation, permis de construire, PACS, etc.) en cohérence avec le système d'information des AML, celles-ci ont sollicité une seconde subvention AD-ESSOR.

Par cette subvention, les Directions des archives municipales et des systèmes d'information et de télécommunication, souhaitent un accompagnement technique d'une assistance à maîtrise d'ouvrage spécialisée dans la mise en place de la déclaration des pratiques d'archivage (DPA). En effet, en matière d'archivage électronique, il est de bonne pratique d'écrire une politique d'archivage et une déclaration des pratiques d'archivage, afin de clarifier rôles et responsabilités et de documenter les processus techniques mis en œuvre (l'intérêt de ces documents est de pouvoir servir de référence commune à tous les acteurs) :

- la politique d'archivage détaille et fixe les responsabilités que doivent assumer l'ensemble des parties pour garantir un archivage efficient ; elle a été rédigée par l'équipe projet et pré validée par la Direction générale en 2013.
- les procédures opérationnelles tant métier qu'informatiques et les moyens mis en œuvre pour les archives électroniques seront déclinés dans la déclaration des pratiques d'archivage.

Fortes de l'expérience tirée des actions d'accompagnement engagées auprès des directions : sensibilisation des nouveaux arrivants, formation à l'archivage électronique

(601 personnes formées depuis 2010), fiches de bonnes pratiques bureautiques sur l'intranet depuis 2009, diagnostic sur le besoin en archivage lors du cadrage des projets informatiques (35 projets suivis depuis 2011), aide à la refonte d'arborescences bureautiques (32 projets suivis depuis 2010) et ateliers (plan de classement, tri, nommage, etc.), les AML ont cependant besoin d'une assistance pour la mise en place des procédures pour un archivage électronique efficient en matière d'automatisation et la DSIT de préconisations pour une stratégie plus globale d'archivage pour la programmation pluriannuelle d'investissement (PPI).

Cette demande de subvention pour la réalisation de la DPA a reçu un avis favorable du Ministère de la Culture pour la somme de 8.874 euros.

Il convient d'en effectuer la demande dans les formes appropriées.

Oùï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

- 1- M. le Maire est autorisé à solliciter le versement d'une subvention auprès de l'Etat (direction régionale des affaires culturelles) pour un montant de 8 874 €
- 2- Cette recette sera titrée sur le budget des Archives Municipales, opération NUMAR, nature 1311.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER